



Mardi 14 septembre 2021
Communiqué de presse

Effets des contraintes sanitaires dans les piscines de l'Agglo

Depuis début septembre, le nouveau protocole sanitaire impose de nouvelles règles au sein des établissements recevant des scolaires. Parmi elles, l'interdiction aux publics de se croiser. Les piscines de l'Agglo, premières concernées, doivent s'adapter tout en garantissant la continuité dans l'apprentissage de la natation des scolaires.

L'apprentissage de la natation pour les écoles primaires de l'Agglo démarre cette semaine. Jusqu'au 22 octobre, 1 964 élèves de CM2 (89 classes au total) reprennent le chemin des bassins, à raison de deux séances par semaine pour chaque classe. Chaque année, dès le CP, près de 12 000 enfants peuvent ainsi bénéficier de séances pendant le temps scolaire. L'objectif étant de gagner en autonomie et de réussir les tests d'aisance aquatique en CM2. Un enjeu de taille puisqu'il en va de la sécurité des enfants.

Depuis la rentrée scolaire, le nouveau protocole applicable dans les lieux accueillant des scolaires¹ impose le non brassage des scolaires et des autres publics. Les piscines sont directement concernées par cette mesure. Pour cette raison, la piscine Jean Pommier à Valence ne pourra plus ouvrir les vendredis de 7h à 8h30 et de 14h à 17h30, créneaux habituellement réservés au grand public.

En parallèle, l'Agglo rencontre des difficultés pour recruter des maîtres-nageurs sauveteurs alors même qu'il faut remplacer les agents malades, positifs au covid ou en garde d'enfant lorsque leur classe est fermée pour cause de covid. Dans ces circonstances, les équipes de l'Agglo ne sont pas en capacité d'assurer l'intégralité des séances d'apprentissage au centre aqualudique de l'Épervière. Seules les séances du matin sont maintenues dans l'immédiat. Celles de l'après-midi seront toutes reprogrammées d'ici la fin de l'année de scolaire.

Agglo cherche maîtres-nageurs

Au-delà des aspects sanitaires, la pénurie des maîtres-nageurs n'est ni nouvelle ni locale. Tous les territoires sont concernés au niveau national. Les raisons de cette pénurie ? De nouveaux équipements dotés de plusieurs bassins et des plages horaires très larges, la fréquentation exponentielle due à la diversité des activités ou encore la réforme, en 1986, du diplôme d'Etat qui a fait chuter de 2 000 à 400 le nombre annuel de jeunes diplômés.

Aujourd'hui, 80% des Maîtres-Nageurs Sauveteurs exercent au sein des piscines municipales ou intercommunales et sont donc fonctionnaires territoriaux. Leur rôle est essentiel. Ils veillent à la sécurité des nageurs et leur apprennent à nager en loisir et en compétition. Un métier qui allie condition physique, qualités relationnelles et sens de la pédagogie.

¹ « Covid19 - Mesures pour les écoles, collèges et lycées » publié par le Ministère de l'Éducation nationale pour la rentrée scolaire 2021/2022

Contact presse

Herveline Réhault | 04 75 63 76 45 | 06 28 83 94 98 | herveline.rehault@valenceromansagglo.fr
valenceromansagglo.fr et suivez nous sur

